



## Droit du travail et période d'essai et promesse d'embauche

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Je suis actuellement en période d'essai depuis le 1er septembre, période de trois mois renouvelée une fois donc durant normalement jusqu'au 28 Février.

Mon employeur m'a indiqué son intention de me confirmer mon embauche avec la lettre suivante :

----  
Monsieur,

Vous allez terminer votre période d'essai (?) j'ai le plaisir de vous confirmer votre embauche définitive.

Celle-ci sera effective le 1er Mars 2009.

Pour la bonne règle, je vous prie de bien vouloir me faire part de votre accord en me retournant le double de la présente lettre revêtu de votre signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour accord le? »

----  
J'ai signé cette lettre comme demandé.

Ma question : puis-je encore quitter mon emploi sans préavis (prévu par mon contrat de travail dans le cadre de la période d'essai dans laquelle je suis encore jusqu'au premier mars) ou ce document m'en empêche (et je dois ainsi démissionner et effectuer un préavis) ?

Merci beaucoup  
Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

La proposition de votre employeur est très particulière: On vous embauche mais on vous laisse quand même en période d'essai! La situation est juridiquement aberrante.

Techniquement, vous en êtes encore au stade de la période d'essai assorti d'une promesse d'embauche. Vous pouvez librement quitter votre emploi puisque vous bénéficiez encore du régime de la période d'essai.

Bien cordialement.